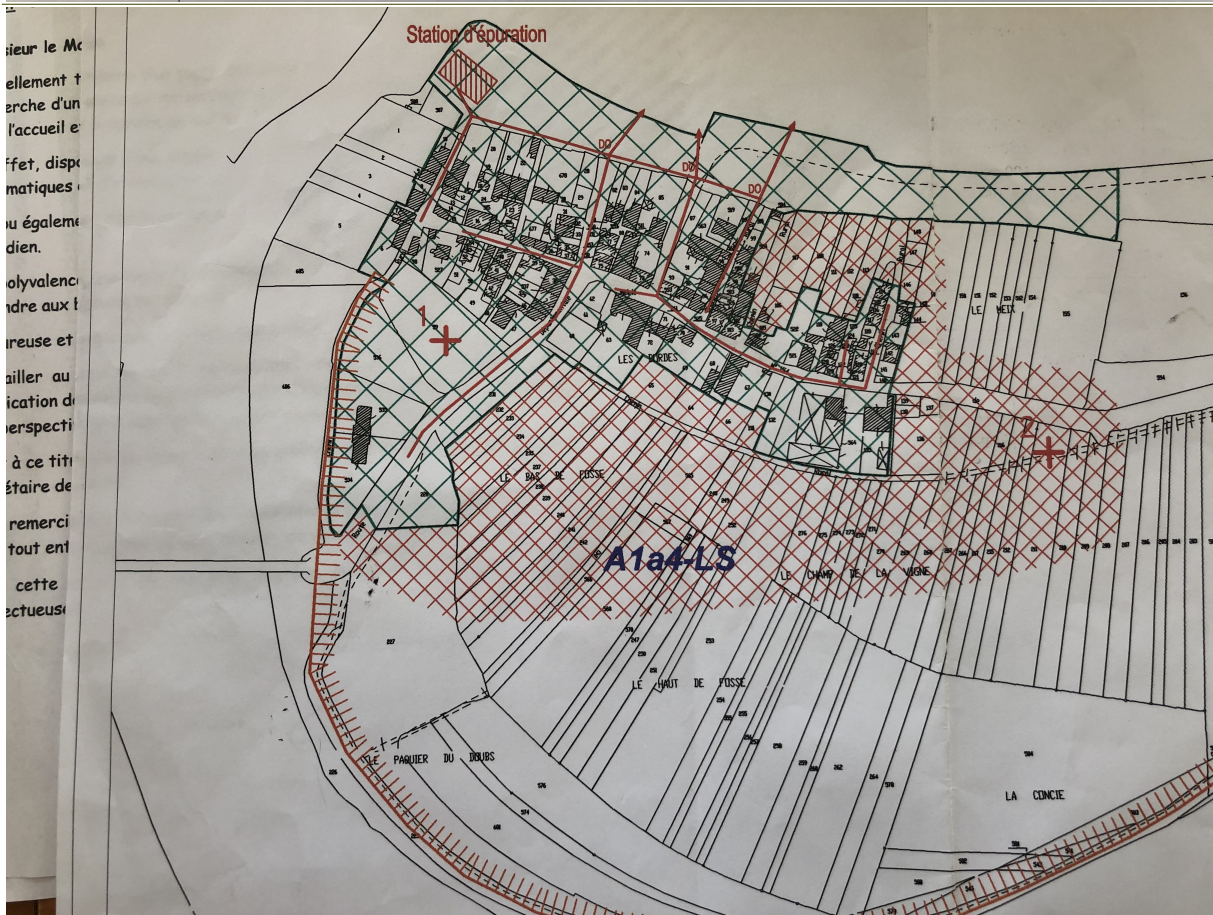


APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL				
CLASSE COULEUR	APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	CONTRAINTES PRINCIPALES	DISPOSITIFS PRECONISES	
			EPURATION	DISPERSION
I	SITE SATISFAISANT	Néant	Tranchées d'épandage (1)	Sol (in-situ)
I-III	SITE MOYENNEMENT SATISFAISANT	Perméabilité souvent réduite	Filtres à sable drainés (1)(2) ou Tranchées d'épandage surdimensionnées	Sol (in-situ) ou exutoire de surface
II	SITE GLOBALEMENT SATISFAISANT	Profondeur du sol insuffisante	Filtres à sable (1) non drainés	Sol (in-situ)
II-III	SITE GLOBALEMENT SATISFAISANT POUVANT PRESENTER DES CONTRAINTES IMPORTANTES POUR L'EPURATION ET LA DISPERSION	Profondeur insuffisante perméabilité souvent réduite	Filtres à sable drainés ou non drainés (1)(2)	Sol (in-situ) ou exutoire de surface
III	SITE PRESENTANT DES CONTRAINTES IMPORTANTES POUR L'EPURATION ET LA DISPERSION	Perméabilité réduite, nappe temporaire	Filtres à sable drainés (1)(2)	Exutoire de surface
IV	SITE INAPTE PRESENTANT DES CONTRAINTES MAJEURES	Nappe permanente	Tertres d'infiltration (3)	Nappe (in-situ)

(1) Compte tenu de l'hétérogénéité du terrain, seule une étude à la parcelle prenant en compte le contexte particulier de chaque habitation peut permettre de définir précisément la filière d'assainissement individuel à mettre en œuvre.

(2) La mise en œuvre du filtre à sable drainé implique la nécessité de disposer d'un exutoire superficiel pour l'évacuation des effluents traités (ruisseau, fossé...). La présence fréquente d'une nappe perchée impliquera souvent la nécessité d'appliquer un drainage en ceinture. Lorsque cette nappe ne peut être drainée, le filtre classique doit être remplacé par un filtre à sable drainé surélevé en tertre.

(3) Lorsque le terrain est affecté de remontée de nappe jusqu'à la surface du sol en période humide (secteurs inondables), la dispersion est difficile. Si cette nappe ne peut être rabattue par des fossés profonds il convient de remplacer le tertre d'infiltration par le filtre à sable drainé surélevé en tertre. Dans le cas de sols peu perméables (argileux), la même solution doit être appliquée.



COMMUNES
VIERES

ONAGE
EMENT

BORDES

HABITAT
SOLS A
INDIVIDUEL

nnement
que



LEGENDE
Analyse de la situation existante

- Réseau existant
- Zone de collecte des eaux usées
- Zone inondable

